



## Indivision et location de sa part

-----  
Par Van Locke

Bonjour,

Mon ex-femme et moi vivons actuellement en colocation dans notre maison en indivision à 50%.

Je souhaite quitter le logement et laisser les lieux être habités par mon ex-femme et son nouveau petit ami.

Est-il possible que je puisse faire louer ma part de la maison au petit ami ?

Ou alors, est-il possible de percevoir une indemnité à l'amiable car mon-ex femme jouira de la maison toute seule ?

Bref, quelle est la meilleure solution et aussi la moins coûteuse ?

Merci d'avance.

Sincères salutations.

-----  
Par ESP

Bonsoir

On ne peut pas parler de location de votre part d'indivision, mais on évoque une redevance d'occupation que doit l'indivisaire occupante.

Elle est généralement égale à la moitié d'un loyer.